

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-neuf, le 26 novembre à 18h15, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno CAUBET, Maire.

Membres en exercice : 11

Date de convocation : 21 nov. 2019.

Présents : Mesdames CELARIES, DE RANCÉ, TOMA, TOURNIER-MARRE & VERBEKE et Messieurs FERRARO, LASSERRE, MUNIER & VICENTE.

Excusé : Monsieur NAVARRO qui donne pouvoir à Monsieur FERRARO.

Secrétaire de séance : Madame VERBEKE a été élue à l'unanimité.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 17 septembre 2019.

A) Extension du réseau d'éclairage public

Le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la commune du 14/02/2019, concernant l'extension du réseau d'éclairage public sur le piétonnier entre la place de la Mairie et le parking de la rue du Pesquié, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- création d'une extension souterraine du réseau d'éclairage public de 49 mètres de long avec fourniture et pose de 3 ensembles d'éclairage public composés chacun d'un mât de 4 mètres de haut et d'une lanterne LED de 49.5 watts
- les ensembles d'éclairage sont au RAL 3005.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) :	1 405 €
Part SDEHG :	5 707 €
Part restant à la charge de la commune (estimation) :	1 806 €
Total :	8 918 €

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Anne TOURNIER demande si d'autres modèles de lanterne, plus esthétiques, pourraient être proposés au même prix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet en l'état mais sollicite le SDEHG pour avoir le choix des lanternes.

B) Convention à passer avec le SICOVAL pour l'accès au service de maintenance des véhicules légers, poids lourds et matériel agricole

Dans le cadre de la démarche de mutualisation des services, le SICOVAL propose à l'ensemble des communes du territoire un service d'entretien et de réparation de véhicules légers.

Il a été décidé de développer ce service et de l'étendre aux poids lourds et au matériel agricole.

La fréquence d'utilisation de ce service reste au choix de la commune.

Le Maire propose que la commune d'ISSUS puisse profiter de ce service et il présente donc au Conseil Municipal la convention à signer avec le SICOVAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le projet de convention de prestation de service d'entretien et réparation de véhicules légers, poids lourds et matériel agricole présenté par le SICOVAL,
- autorise le Maire à la signer.

C) Présentation de l'étude du SICOVAL pour l'aménagement du chemin d'Aussaguel

Le SICOVAL a été sollicité pour l'étude d'un aménagement du type chaucidou (chaussée à voie centrale banalisée) mais il a indiqué que ce type d'aménagement n'était pas adapté pour cette voie. Il a étudié l'aménagement d'un trottoir d'un côté de la voie, sur le fossé qui serait busé. Cela sécuriserait la circulation des piétons.

Les travaux sont estimés à environ 115 000 € HT, sans compter la reprise de la chaussée, des murs de soutènement éventuels, une ou des poutres de rive pour élargir la chaussée suivant les préconisations du Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental a été sollicité pour l'octroi d'une subvention pour ce projet.

Le Maire indique qu'il faut rechercher, en outre, d'autres sources de financement.

Michel LASSERRE fera étudier ce projet par l'entreprise MALET pour comparaison.

D) Projet d'achats de gobelets réutilisables

Le Comité des Fêtes prévoit d'acheter prochainement des gobelets réutilisables pour ne plus distribuer de verres jetables lors des manifestations qu'il organise.

Le Maire propose que la commune se dote également de gobelets réutilisables personnalisés.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et envisage l'achat de 500 gobelets ; le budget communal 2019 sera modifié pour prendre en compte cette décision.

E) Retour sur les questions du Conseil d'Ecole du 07 novembre 2019

1) Serait-il possible d'avoir des factures de garderie/cantine mensuelles ? Des parents proposent d'augmenter le nombre de factures pour alléger le montant de ces dernières qui peut être élevé si la famille a plusieurs enfants.

La réponse donnée lors du conseil d'école est la suivante :

La mairie ne peut aller au-delà de 5 facturations par an (une par période) comme cela est fait actuellement. En effet, le travail réalisé pour émettre ces factures est conséquent (un jour et demi). Augmenter le nombre de facturations entrainerait donc une augmentation de temps de travail et donc de coût, ce qui n'est pas envisageable.

Mais, un travail sur la possibilité de payer en ligne dès la première facture est en cours. La question du prélèvement automatique est également abordée.

Les mairies rappellent que le système actuel a beaucoup de souplesse, dont les parents bénéficient.

Les représentantes de la communes d'Issus attirent l'attention sur le fait qu'il reste 9800 € d'impayés sur ISSUS.

2) Le mercredi midi est quelque peu difficile à gérer pour les familles qui ont un enfant dans chaque école. Dans ce contexte, est-il possible de bien veiller à faire sortir les enfants à 12h et éventuellement d'instaurer également le quart d'heure issussien, comme les soirs de semaine (fin d'école à 16h15 ; début de garderie payante à 16h30) ?

Lors du conseil d'école, les représentantes de la commune d'ISSUS ont confirmé que, de 12h à 12h10, le temps de garderie n'est pas facturé. Il n'est cependant pas envisagé d'augmenter ce temps à 15 minutes, comme cela a été demandé par une famille. Cette largesse de la mairie n'est pas faite pour permettre aux parents d'être à deux endroits en même temps (récupérer un enfant à NOUEILLES puis à ISSUS). La mairie s'interroge sur le fait de conserver ces 10 minutes gratuites, la sortie des classes est à 12h précises.

Un travail de réflexion sur la facturation de la garderie sera engagé en associant les parents (l'instauration éventuelle d'un forfait, la facturation à la minute devront être discutés).

F) Projet de cession du chemin de Gleyzes

Monsieur et Madame CARRERE ont donné leur accord pour la prise en charge des frais relatifs à la cession de ce chemin à leur profit.

Un bornage doit être réalisé ainsi qu'une enquête publique.

Le prix de vente couvrira les frais estimés à 2500 €.

G) Chemin de Panici

Dans le cadre de la préparation du renforcement du réseau électrique du quartier de Panici, il est apparu que la parcelle A/447, qui mesure 64 m², n'appartient pas à la commune alors qu'elle constitue une portion de cette voie.

Une régularisation doit être engagée au plus tôt. Un notaire sera saisi du dossier, en prévoyant une prise de possession anticipée pour permettre le renforcement du réseau électrique dès que possible (nécessité de signer une convention de servitude sur cette parcelle).

Le Conseil Municipal décide l'achat de cette parcelle.

H) Personnel de la collectivité

Le recrutement d'un agent dans le cadre des CAE CUI Parcours Emploi Compétences n'a pas encore abouti. Aucun candidat n'a été présenté par Pôle Emploi.

Agnès DE RANCÉ indique qu'il faut vérifier que Pôle Emploi LABEGE a bien transmis notre projet de recrutement aux agences de PORTET/GARONNE et MURET. Elle demande si un agent ne pourrait pas être recruté en service civique.

Pour un CAE CUI Parcours Emploi Compétences, la participation versée par l'Etat est de 40 % du SMIC.

Pour pallier à l'éventualité d'un échec de ce recrutement, Anne TOURNIER propose qu'on prévoie d'ores et déjà le recrutement d'un agent en CDD de droit public pour 24/35^{ème}. Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité.

I) Agenda de décembre à mars

- 13 décembre : fête du Personnel, rdv à 18h00 pour la mise en place
- 15 décembre : repas des Aînés, rdv à 10h30 pour la mise en place
- 12 janvier à 16h30 : présentation des vœux aux habitants, rdv à 16h pour la mise en place
- 21 janvier : Conseil Municipal à 18h15
- 3 mars : réunion Conseil Municipal puis réunion du CCAS
- 15 et 22 mars : élections municipales.

J) Problèmes d'incivilité

Le Maire rapporte les faits constatés ces derniers temps :

- vitre cassée par une pierre au préfabriqué
- jets de boue sur les voitures au croisement RD68/RD91
- incendie près du préfabriqué.

Les auteurs de ces faits n'ont pas été identifiés. Tous ces faits sont insupportables et inadmissibles. A l'avenir, il n'y aura aucune tolérance.

Le Maire demande aux conseillers municipaux d'être vigilants par rapport à ce genre de faits et de sensibiliser les habitants à ce sujet.

Un camping-car est stationné depuis plusieurs semaines devant la mairie. Un courrier a été adressé au propriétaire, il y a quelques jours, pour que ce véhicule soit déplacé. Le Maire envisage de recourir aux gendarmes en s'appuyant sur les dispositions du code de la route. Un arrêté municipal pourrait être pris pour une limitation de la durée de stationnement à 24h.

Un cambriolage a été commis lors des vacances de Toussaint dans une habitation du chemin d'Aussaguel. Au sujet de la prévention des cambriolages, le Maire a rappelé à l'adjudant PULIDO qu'il attend son intervention pour la mise en œuvre du projet de participation citoyenne à la prévention des cambriolages.

K) Commissions territoriales du SICOVAL

Le Maire invite les conseillers à participer à la réunion prévue jeudi 28 novembre à 20h à REBIGUE. Le thème est le suivant : « Quelle articulation intercommunalité-communes sur notre territoire ? »

L) Comptes-rendus des réunions auxquelles les conseillers municipaux ont participé

Monsieur le Maire fait un compte-rendu du Congrès des Maires et de la visite du Salon des Maires. Les doutes des Maires au sujet de la réforme de la taxe d'habitation n'ont pas été levés par le Président de la république.

Corinne TOMA a assisté à la réunion de bilan de la rentrée 2019 et de préparation de la carte scolaire 2020, le 25 novembre à CASTANET-TOLOSAN. Les représentants de l'Etat ont indiqué notamment que trois classes ne pourront pas subsister en deçà de 56 élèves. Le département de la Haute-Garonne est majoritairement sur le rythme scolaire de 4 jours. Il a été rappelé que le PPMS est obligatoire et qu'il relève d'une compétence partagée entre le Directeur d'école et le Maire.

M) Questions diverses

1) Collecte des ordures ménagères : début octobre, le prestataire de collecte a appliqué sévèrement les consignes du marché et des conteneurs débordants n'ont donc pas été collectés. Des habitants d'ISSUS s'en sont plaints. Le SICOVAL lui-même a indiqué au prestataire de collecte qu'une certaine tolérance aurait été bienvenue.

Le Maire explique que, en cas de production exceptionnelle de déchets (anniversaire, fête de fin d'année...), les particuliers équipés en bac individuel, peuvent déposer un sac de collecte complémentaire, seul ou avec leur bac gris, lors de la collecte habituelle. Ces sacs, de couleur orange, sont vendus par rouleau de 10 unités par le SICOVAL.

La Mairie dispose d'une vingtaine de ces sacs spécifiques, les habitants peuvent venir les retirer gratuitement (un seul sac par foyer par semaine).

2) Broyeur de végétaux mutualisé : le partenariat entre le SICOVAL, l'ADEME et la Région Occitanie, pourrait permettre un financement de cet investissement, dans le cadre de l'appel à projets « Généraliser le tri à la source des biodéchets, en Occitanie ». La commune va déposer un dossier de demande de subvention. Pour faire aboutir la démarche, il faudra que d'autres communes acceptent un achat mutualisé. Des contacts seront pris avec les communes voisines.

3) Grève du 5 décembre : les enseignants et les agents communaux seront en grève, l'école d'ISSUS sera fermée y compris la cantine et la garderie.

4) Frais de scolarité : le Maire présente aux élus le détail des frais de scolarité 2018/2019. Les factures seront adressées aux autres communes du RPI d'ici quelques jours.

5) Décision budgétaire modificative : 2 centimes doivent être inscrits au compte 16873 pour une régularisation demandée par le Trésorerie. Voté à l'unanimité.

Séance levée à 21h15. Prochain conseil municipal : le mardi 21 janvier 2020 à 18h15.